

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**EMPLOYE POLYVALENT DE LA CONSTRUCTION :**  
**GESTION TECHNIQUE D'UNE ENTREPRISE DE LA**  
**CONSTRUCTION**  
**(Convention : C.P.N.A.E.)**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

**CODE : 33 01 10 U21 V1**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301**  
**APPROUVE LE 14 NOVEMBRE 2002**

# **EMPLOYES POLYVALENT DE LA CONSTRUCTION : GESTION TECHNIQUE D'UNE ENTREPRISE DE LA CONSTRUCTION (Convention : C.P.N.A.E.)**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances et des compétences rigoureuses dans le secteur de la construction

L'unité vise plus particulièrement l'acquisition de connaissances relatives à l'organisation d'une entreprise de la construction, à la sensibilisation d'une technique de planification (utilisation de MS Project) et à la concrétisation de notions théoriques de la formation au travers la visite d'une entreprise de la construction

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

L'organisation de cette unité de formation et les objectifs poursuivis à travers son contenu s'inscrivent dans l'accord repris dans la Convention cadre conclue entre l'Enseignement de promotion sociale et la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés plus précisément en son article 3 qui établit que les contenus et volumes horaires sont établis de commun accord entre les parties, sur base d'un cahier de charges élaboré par CEFORA.

Dans cette perspective et ce, conformément à l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence à des exigences administratives ou réglementaires, notamment les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

Néanmoins le suivi efficace et l'acquisition optimale des compétences associées à cette formation exigent que les étudiants disposent de connaissances prérequis suivantes :

## 2.1. Capacités

En mathématiques,

*dans l'ensemble des nombres entiers rationnels,*

- ◆ effectuer un calcul algébrique mettant en œuvre les quatre opérations fondamentales, leurs propriétés, les règles de priorités et les conventions d'écriture traditionnelles ;
- ◆ calculer la valeur numérique d'une expression algébrique du 1<sup>er</sup> degré ;
- ◆ calculer l'aire et le périmètre de polygones réguliers ;
- ◆ résoudre des problèmes de grandeurs proportionnelles, en particulier, les problèmes de pourcentage.

En français,

- ◆ résumer, dans un niveau de langue courante, un texte écrit de type informatif, narratif ou expressif d'au moins cinquante lignes dactylographiées ;
- ◆ présenter et commenter ce résumé oralement dans un langage clair.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

*Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).*

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Organisation en entreprise de la construction	CT	J	16
Techniques de planification –MS Project	CT	J	8
Visites d'entreprises	PP	C	8
<b>3.2. Part d'autonomie</b>			
Total des périodes			32

## 4. PROGRAMME DES COURS

### 4.1. Organisation en entreprise de la construction

L'étudiant sera capable :

- de décrire l'organisation générale d'une entreprise ( la dimension de la l'entreprise, la structure de l'entreprise, les spécificités de l'entreprise, ... ) ;
- de déduire les caractéristiques générales d'une entreprise de la construction à partir de l'organisation générale d'une entreprise ;
- d'énumérer et d'expliquer les principaux éléments intervenant dans un projet de construction ;
- d'expliquer l'organisation d'un chantier ainsi que ses spécificités.

#### **4.2. Techniques de planification – MS PROJECT**

L'étudiant sera capable :

- d'utiliser de manière optimale, les hommes, les matériaux et le matériel afin de rentabiliser un projet de la construction ;
- de décomposer un projet en phases de travail, de regrouper certaines tâches, de quantifier les heures de travail et d'établir un calendrier ;
- d'établir des états d'avancement et des coûts tout au long de la réalisation du projet de construction ;
- d'utiliser les principales fonctions de MS Project 2000

#### **4.3. Visites d'entreprises**

L'étudiant sera capable :

- de vérifier dans différentes entreprises de la construction les connaissances acquises dans les différents cours théoriques de la formation

### **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable:

- de se situer au sein de l'organisation d'une entreprise de la construction ;
- d'utiliser la technique de planification MS Project dans la concrétisation d'un projet de la construction.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité et l'exhaustivité des informations fournies pour se situer au sein de l'entreprise de la construction ;
- ◆ l'utilisation judicieuse des fonctions de MS Project ;
- ◆ du degré d'autonomie atteint dans son apprentissage.

### **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra apporter la preuve d'une expérience actualisée et professionnelle dans le domaine de la construction.

### **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour les visites de chantiers, il est conseillé d'organiser des groupes ne dépassant pas 12 étudiants.

Ministère de la Communauté française

1010 Bruxelles , le 09 Jan 2003  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

JCB

Ref.: / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux (convention) - Régime 1

----- Unité de formation : EMPLOYE POLYVALENT DE LA CONSTRUCTION: GESTION TECHNIQUE  
D'UNE ENTREPRISE DE LA CONSTRUCTION (CONVENTION:C.P.N.A.E.)  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION  
Code Référence : 330110U21V1  
Domaine : 301 Construction: bois,gros-oeuvre

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation  
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

\*\*\* Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans

  
Nicole SCHETS  
Directrice

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Mlle Bieva ou Mr Alfreschi (02/210.58.57)